

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS DE MORZINE

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 28 avril

La commission du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Morzine s'est réunie en session ordinaire, salle du conseil municipal, à 14 heures, sous la présidence de monsieur le Président.

Date de convocation de la commission : 09/04/2026

Nombre de membres en exercice : 11

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

- Pour : 9

- Contre :

- Abstention :

Présents : M. le Président, Mme THORENS Valérie, Mme ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, Mme MARULLAZ Marie-Paule, Mme LEFANT Myriam, Mme MARULLAZ Aube, Mme MARCHAND Marie-Françoise, Mme PHILIPP Martine, Mme LE PORT Bernadette

Absents et excusés : Mme PACHON Josette, Mme BRON Patricia

Madame MARULLAZ Marie-Paule a été désignée secrétaire.

D_2026_04_03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Vu le CGCT et notamment ses art. L1612-12 et suivants,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du CCAS de Morzine et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,

**LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,**

ADOpte le COMPTE DE GESTION du receveur pour l'exercice 2025 et lui donne quitus pour la gestion exercée entre le 01/01 et le 31/12/2025 pour le budget CCAS.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Morzine,
le 28/04/2026

Président



Marie-Paule MARULLAZ
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du président du CCAS, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
